



Conseiller et établir un contrat de bail d'habitation

IMMOBILIER

CONSEILLER ET ÉTABLIR UN CONTRAT DE BAIL D'HABITATION



Formations obligatoires loi HOGUET : Professionnels de l'immobilier

(Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier)

- Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire
- Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau
- Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.



Objectifs

- Rédiger un bail d'habitation dans le respect de la réglementation en vigueur
- Préparer le dossier locataire
- Procéder aux vérifications juridiques indispensables
- Élaborer le contrat et finaliser la signature
- Procéder à la veille juridique post signature

Public

Tous les intermédiaires de l'immobilier, les négociateurs salariés ou indépendants.

Programme

- Appréhender le cadre juridique applicable au bail d'habitation : location nue, location meublée, location saisonnière
- Fournir les pièces obligatoires pour la constitution du dossier
- Respecter les grands principes pour préserver les droits fondamentaux de l'individu

- Connaitre le contrat cadre imposé par la loi ALUR : les clauses obligatoires (destination des lieux, obligations des parties, fixation et révision du loyer...)
- Définir les limites aux droits du bailleur
- Proscrire les clauses abusives
- Discerner les pratiques discriminatoires
- Fixer les garanties du bail (caution, dépôt de garantie...)

- Établir le principe de continuité du contrat et l'arrivée à terme, son non-renouvellement
- Savoir résilier un contrat de location

- Assimiler les évolutions législatives prévues et techniques de veille juridique
- Faire une veille efficace : utilité et fréquence.

- Définir les obligations déontologiques incombant aux professionnels de l'immobilier

DURÉE & DATES

- 9-15 février 2021
- 13-21 septembre 2021

COÛT

740 € nets de taxes / pers.



EFFECTIFS

Mini. : 4 participants

Max. : 8 participants

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Apports théoriques, cas pratiques, étude de documents juridiques et fiscaux, mises en situation, jeux pédagogiques, exercices
- Séances de formation en salle
- Supports de cours fournis aux stagiaires au format papier ou numérique.

SUIVI ET ÉVALUATION

- Signature de feuilles d'émargement.
- Évaluation sous forme de questions orales ou écrites (QCM), mises en situation.
- Questionnaire de satisfaction.
- Attestation de formation.

ENCADREMENT

Consultant Formateur en Immobilier.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Pensez à nous prévenir **au moins 2 semaines avant la formation** afin que nous puissions nous adapter, au cas par cas, en collaboration avec notre référent handicap ou tout autre partenaire compétent.

Nos salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et des places leur sont réservées sur notre parking.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

TAUX DE REUSSITE AUX CERTIFICATIONS

[BESOINS D'INFOS](#)



LES AUTRES FORMATIONS EN IMMOBILIER

DANS LE MÊME DOMAINE

[ACCUEIL](#)